

Syndicat Départemental Action Sociale FO Lozère

Place Girou – 48100 MARVEJOLS

Tél : 04 66 48 54 91

Mail : sdasfo48@orange.fr

Permanences : le Mardi de 14h à 17h

Marvejols le 19 Août 2020

COPIE
pour information

Madame la Préfète de la Lozère
Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Lozère
Monsieur le Directeur Général de l'ARS Occitanie
Monsieur le Directeur Régional DIRECCTE Occitanie

Madame la Préfète de la Lozère,
Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Lozère,
Monsieur le Directeur Général de l'ARS Occitanie,
Monsieur le Directeur Régional DIRECCTE Occitanie,

Par la présente, nous venons vous alerter, une nouvelle fois, sur la situation chaotique que traverse l'EHPAD de La Colagne à Marvejols.

Après un travail intense fourni par l'ensemble du personnel pendant la période de confinement dû au Covid-19, période durant laquelle – selon les dires du personnel – l'infirmière coordinatrice (IDEC) s'est fortement impliquée aux côtés de la Chef de Bureau (faisant fonction de Directrice car pas de Directrice entre Décembre 2019 et le 11 Mai 2020 !!), l'employeur n'a rien trouvé de mieux que de licencier l'IDEC pour « faute grave » courant Août 2020.

Face à cette situation incompréhensible, le personnel est dans un « mal être » permanent allant crescendo...

Par ailleurs l'EHPAD a enregistré courant Juin la démission du Médecin Coordinateur et début Août celle de l'Ergothérapeute.

Actuellement une dizaine de membres du personnel (AS et IDE) sont en arrêts de travail ; soit quasiment 20% du Personnel.

La Directrice (en poste seulement depuis le 11 Mai 2020), au retour de ses congés (en congés au moment du licenciement de l'IDEC ??!) a convoqué unilatéralement un CSE Extraordinaire et un CSE Ordinaire au mois d'Août 2020, sans établir au préalable l'ordre du jour conjointement avec le Secrétaire du CSE, tel que le prévoit l'article L.2315-29 du Code du Travail.

Devant cette procédure illégale, les élus du personnel ont décidé de ne pas siéger à ces 2 réunions consécutives du CSE.

Pour information, la DIRECCTE de la Lozère (Inspection du Travail) a été saisie par le SDAS-FO 48, à deux reprises, par courrier et par mail :

- Courrier du 27 Juin 2020
- Courrier et Mail du 12 Août 2020

A ce jour toujours pas de réaction de la DIRECCTE 48 (Inspection du Travail).

Aujourd'hui nous apprenons que la Directrice de l'EHPAD La Colagne aurait l'intention de saisir l'ARS en vue d'une fermeture prochaine de l'établissement, compte tenu de l'absence d'une partie importante du personnel.

Devant la gravité de la situation, nous demandons une intervention des Autorités compétentes afin de résoudre la crise que l'établissement traverse, et ceci dans l'Intérêt Général : tant des Personnes Agées accueillies (et leur famille) que du Personnel.

Veuillez agréer, Madame la Préfète de la Lozère, Madame la Présidente du Conseil Départemental de la Lozère, Monsieur le Directeur Général de l'ARS Occitanie, Monsieur le Directeur Régional DIRECCTE Occitanie, l'expression de notre parfaite considération.

**Le Secrétaire Départemental,
Pierre BRUEL**

**SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ACTION SOCIALE FO LOZÈRE**

Place Girou - 48100 MARVEJOLS
Tél. : 04 66 48 54 91
Mail : sdasfo48@orange.fr

Copies pour information :

- Monsieur le Président du COS
- Madame la Directrice EHPAD La Colagne
- Monsieur MOINE, Directeur DIRECCTE 48
- Grégory ACHER, Secrétaire du CSE EHPAD La Colagne
- Sylvie HERMET, Trésorière du CSE EHPAD La Colagne et DS FO
- UD FO 48 et FNAS-FO Paris